

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 3 JUILLET 2024 A 19H00

Le 3 juillet 2024, le Conseil Municipal de Sainte-Genevieve-des-Bois, régulièrement convoqué le 27 juin 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Alice SEBBAG), Séverine BUSSON (pouvoir à Karla AREL), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Eléonore MORENO (pouvoir à Brigitte JAUNET), Jacques BOULANGER (pouvoir à Franklin OBIANYOR), Laurence MOLINARI (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Nadia CARCASSET), Norman PANTER (pouvoir à Danièle GARCIA), Patricia BARTOLI (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Thierry BESSE (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Zagros-Hammi TUM (pouvoir à Quentin CHOLLET).

Absents Excusés : Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

Nombre de membres  
composant le conseil : 39

en exercice : 39  
présents : 21  
représentés : 16  
absents : 2

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Brigitte JAUNET est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

**Délibération n°24-67**

DGA : Caroline CARSOULLE

Service : SANTE

Affaire suivie par Michelle CARRIC

**CORRECTION D'UNE ERREUR DE PLUME DE LA PROPOSITION  
D'AFFECTATION DES RESULTATS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU  
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU CENTRE MEDICO-PSYCHO-  
PEDAGOGIQUE (DELIBERATION 24-44)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'instruction codificatrice n°09-006-M22 du 31 mars 2009 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux publics appliquant le cadre du budget prévisionnel,

VU la délibération n°24-42 approuvant le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2023,

VU la délibération n°24-43 approuvant le compte administratif de l'exercice 2023, rectifiée par la délibération n°24-66,

VU la délibération n°24-44 approuvant la proposition d'affectation des résultats du compte administratif 2023 du CMPP

**CONSIDERANT** que le montant inscrit au niveau de l'affectation du résultat d'investissement en excédent reporté (ligne 001) est erroné en raison d'une erreur de calcul.

**CONSIDERANT** que le compte administratif 2023 fait ressortir pour la section d'investissement les résultats suivants :

Dépenses...59 992.89 €

Recettes...155 862.93 € (*Composées de 34 308.48 € de recettes réalisées et de 121 554.45 € d'excédent antérieur reporté*)

Restes à réaliser en dépenses à reporter sur 2024 ...775.87 €

**Soit un excédent à affecter pour la section d'investissement de : 95 870.04 € (à la place de 95 094.17 €)**

Au titre de la section d'investissement le résultat administratif à affecter est donc de 95 870.04 € et il est proposé d'affecter la totalité du résultat d'investissement 2023 en excédent reporté au budget supplémentaire 2024.

## APRES EN AVOIR DELIBERE

**CORRIGE et AFFECTE** la totalité du résultat d'investissement de 2023 en excédent reporté pour un montant de 95 870.04 € (à la place de 95 094.17 €). Cette affectation donnera lieu à l'inscription d'une ligne de recette 001 au budget supplémentaire 2024.

### VOTE

Pour : 37  
Contre :  
Abstention :

Pour extrait conforme.

  
  
**Frédéric PETITTA**  
Maire de Sainte-Geneviève-Des-Bois  
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

ajouté sur le site de la ville le : 5 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture  
091-219105491-20240705-24-67-AI  
Date de télétransmission : 05/07/2024  
Date de réception préfecture : 05/07/2024